

---

Adresse de la société populaire de la commune de Cette (Hérault) qui jure mourir plutôt que de souffrir qu'il soit porté atteinte à la représentation nationale, lors de la séance du 29 messidor an II (17 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de la commune de Cette (Hérault) qui jure mourir plutôt que de souffrir qu'il soit porté atteinte à la représentation nationale, lors de la séance du 29 messidor an II (17 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 232;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_23798\\_t1\\_0232\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23798_t1_0232_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Citoyens, secondons les efforts des généreux défenseurs des droits de l'homme.

Que Cinq années de travaux, cinq années de sacrifices, et de privations ne soient pas inutiles pour la cause de la Liberté.

La Liberté Triomphera  
Si la Loi est observée.

Magistrats, administrateurs et vous tous bons Citoyens nous devons l'Exemple de l'obéissance à la Loi, Surveillons l'Egoïste, les traîtres et les fanatiques.

Point d'autre cri que ralliement à la Convention nationale; respect et reconnaissance envers ses Membres, plus d'autres besoins que de deffendre la sainte Montagne, ou de périr sous ses ruines.

Ce Discours prononcé au milieu d'une grande assemblée de Citoyens, a été couvert des plus vifs applaudissemens; et des cris aussi prolongés qu'unanimes de Vive la République, Vive la Montagne, Vivent les Généreux et fiers Républicains qui font tête à tant de Monstres, ont donné à la fête de l'Etre Suprême ce Caractère de sublimité et d'Energie que le Peuple François déployé depuis son heureuse régénération.

MARGUISSON, S. RENOUX (*secrét.*)

#### 4

**La société populaire de Colombe, département de l'Eure, applaudit au décret du 18 floreal, et assure la Convention de son dévouement à la révolution.**(1)

[Colombe, 21 prair. II] (2)

« Peres du Peuple

Depuis votre entrée dans la glorieuse carrière que vous parcourez vous ne vous etes occupés que des moiens d'assurer a tous un bonheur sans nuages, le succès a suivi vos vues bienfaisantes, partout la justice et la vertu sont a l'ordre du jour. Vos décrets du 14 7<sup>bre</sup>. 24 Vendemiaire 18 Brumaire, 9 nivose, 11 et 21 pluviose 4 et 7 germinal, relatifs aux secours, et celui enfin du 22 floreal qui ordonne la formation d'un livre de la bienfaisance nationale donnent à tous des preuves speciales de votre amour Paternel;

La Proclamation de l'être suprême et de l'immortalité de l'ame comble notre reconnaissance envers vous; notre Commune entiere a reçu avec le plus grand enthousiasme ce memorable decret, elle nous charge de vous en vouer ses remerciemens, et c'est un mesage bien doux pour des sans-Culottes qui ne veulent que la Republique democratique une et indivisible Et pour le maintien de laquelle ils seront toujours disposés a verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang. S. et F. »

Philippe DES PERROIS, Paul MIER (*secret.*),  
Claude LHOMME, J. DUPREY, BELIARD  
[et 8 signatures illisibles].

(1) P.V., XLI, 302. *Mon.*, XXI, 245.

(2) C 310, pl. 1212, p. 3.

#### 5

**La société populaire de la commune de Cette, département de l'Hérault, jure de mourir plutôt que de souffrir qu'il soit porté atteinte à la représentation nationale.** (1)

[Cette, 23 prair. II] (2)

« Représentants

Votre décret qui a mis la vertu et la justice à l'ordre du jour, est aussi consolant que digne de votre energie et des sentiments du peuple que vous représentés. Ce décret lancé par la saine philosophie a dû porter l'effroi dans le cœur des tirans et de leurs vils supposts. Dans leur criminelle frénésie, ils osent tout pour vous anéantir, esperants anéantir avec vous la Liberté que nous vous devons; mais leurs barbares attentats seront inutiles, vos jours seront préservés, vous continuerez vos immortels travaux et la République sera sauvée.

Non, Représentants! vous n'aurés pas juré en vain de fonder le bonheur de l'humanité, les coups portés contre vous ne font qu'ajouter à votre gloire. Au'il est beau de braver la mort pour le salut de son pays! restés fermes à votre poste, nous sommes tous debouts pour vous défendre, et malheur à ceux qui voudroient entraver votre marche Révolutionnaire.

Législateurs, les vertus du peuple que vous représentés vous soutiendront sur la montagne du haut de laquelle émanent tant de lois salutaires; ce sont ces lois qui accélèrent de jour en jour l'agonie des tirans dont les derniers efforts achevent de creuser le précipice qui doit bientôt les engloutir. Le feu meurtrier dirigé contre Collot-derbois, le poignard liberticide appuyé contre le sein de Roberstpierre nous annoncent l'heure dernière des antropophages couronnés qui provoquent l'assassinat. Le génie tutélaire de la France, vient encore de conserver des jours bien chers à tous les amis de la liberté.

Illustres montagnards, recevés le témoignage de la joye que nous en ressentons et acceptés notre nouveau serment de mourir tous pour vous défendre et maintenir le respect dû à la représentation d'un peuple libre ».

AZEMA, J. B<sup>te</sup> MARTIN, BROUSSE (*secrét.*),  
MARAT LEPelletier (*ex-secrét.*)  
[et 1 signature illisible (*présid.*)].

#### 6

**Le général de division Turreau, commandant à Belle-Isle-en-Mer, département du Morbihan, au nom de tous les militaires composant la garnison, félicite la Convention de son décret du 18 floreal.**

[Applaudissemens]

**Mention honorable, insertion au bulletin.** (3)

(1) P.V., XLI, 302. *Mon.*, XXI, 245.

(2) C 310, pl. 1212, p. 2.

(3) P.V., XLI, 302. B<sup>in</sup>, 3 therm.